



Plus de familles monoparentales dans l'Aube et de familles « traditionnelles » en Alsace

Dans le Grand Est, près de sept enfants mineurs sur dix vivent dans une famille « traditionnelle », où tous les enfants sont ceux du couple ; un sur cinq vit dans une famille monoparentale et un sur dix dans une famille recomposée. La proportion d'enfants vivant dans une famille « traditionnelle » est la plus élevée dans les départements alsaciens, tandis que l'Aube se distingue par une forte représentation des familles monoparentales.

Liliane Clément, Sophie Villaume, Flora Vuillier-Devillers, Insee

En 2018, près de 640 000 familles avec au moins un enfant mineur résident dans le Grand Est. Si les familles « traditionnelles » perdent un peu de terrain au profit des familles monoparentales, elles demeurent largement majoritaires. Une famille sur dix est recomposée, proportion stable au cours des dernières années.

Dans le Grand Est, 11 enfants mineurs sur 100 vivent dans une famille recomposée

En 2018 dans la région Grand Est, 1,1 million d'enfants mineurs vivent dans une famille : 69 % dans une famille « traditionnelle » (*définitions*), avec leurs deux parents et leurs frères et sœurs s'ils en ont et 20 % avec un seul de leurs parents sans beau-parent (famille monoparentale), leur mère dans 85 % des cas. Enfin, 11 % vivent dans une famille recomposée, où tous les enfants ne sont pas ceux du couple : deux tiers d'entre eux sont issus d'une précédente union et résident avec un de leurs parents (52 % avec la mère et 14 % avec le père) et leur beau-parent, tandis qu'un tiers des enfants sont ceux du nouveau couple et vivent ainsi avec leurs deux parents (*figure 1*). Au total, 28 % des enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile.

Dans le Grand Est, la répartition des enfants par type de famille est proche de la moyenne nationale.

Plus les enfants grandissent, plus ils sont nombreux à vivre dans une famille monoparentale ou recomposée

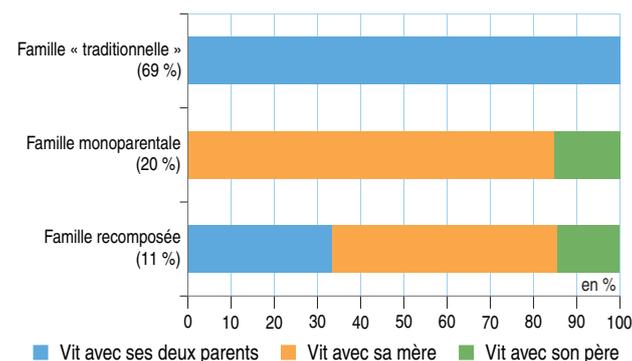
Près de 80 % des enfants du Grand Est âgés de moins de trois ans vivent dans une famille « traditionnelle ». En raison des séparations, cette part diminue quand l'âge des enfants s'accroît, pour atteindre 61 % chez les 15-17 ans. À l'inverse, la

proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale ou recomposée augmente avec l'âge des enfants. La part des enfants faisant partie d'une famille monoparentale passe ainsi de 12 % pour les moins de trois ans à 26 % pour les 15-17 ans. Celle des enfants vivant dans une famille recomposée passe de 9 % à 13 %. Dans ces dernières, les enfants du nouveau couple ont en moyenne 6 ans, contre 11 ans pour les enfants issus d'une précédente union.

Dans les familles recomposées, il y a fréquemment un peu plus d'enfants : 36 % d'entre elles sont des familles nombreuses, avec au moins trois enfants, soit 16 points de plus que dans l'ensemble des familles. À l'inverse, la moitié des familles monoparentales comprennent un parent et un enfant unique.

1 Deux enfants de famille recomposée sur trois vivent avec un seul de leurs parents

Répartition des enfants mineurs par type de famille



Lecture : 11 % des enfants vivent dans une famille recomposée ; parmi eux, un tiers vivent avec ses deux parents.

Champ : Grand Est, enfants mineurs vivant en famille.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

Les familles « traditionnelles » quant à elles comptent le plus souvent deux enfants (44 % d'entre elles).

Plus de difficultés vis-à-vis de l'emploi et du logement pour les familles monoparentales et recomposées

Les parents de famille recomposée et de famille monoparentale sont potentiellement soumis à des contraintes de prise en charge des enfants plus importantes, liées au nombre et à l'âge des enfants ou à la situation de monoparentalité. Par ailleurs, ils sont en moyenne moins diplômés que les parents de famille « traditionnelle ».

Ainsi, dans le Grand Est comme ailleurs en France, les enfants de famille recomposée vivent moins souvent avec deux adultes qui travaillent que ceux de famille « traditionnelle » : 58 % contre 67 %. N'avoir aucun de ses parents en emploi concerne seulement 6 % des enfants de famille « traditionnelle », contre 11 % des enfants de famille recomposée, et 36 % des enfants de famille monoparentale. Les familles monoparentales sont également celles dont les conditions de logement sont les plus difficiles : 15 % des enfants de ces familles résident dans un logement suroccupé, où le nombre de pièces est inférieur à celui retenu pour une occupation « normale ». Plus d'un tiers de ces enfants (37 %) habitent dans un logement du parc locatif social. Inversement, c'est dans les familles « traditionnelles » que la suroccupation est la moins courante (6 % des enfants concernés). Plus des deux tiers de ces enfants résident dans un logement dont la famille est propriétaire. Les enfants de famille recomposée sont dans une situation intermédiaire : 10 % vivent dans un logement suroccupé et la moitié ont des parents propriétaires.

Le périurbain davantage prisé par les couples avec enfant(s)

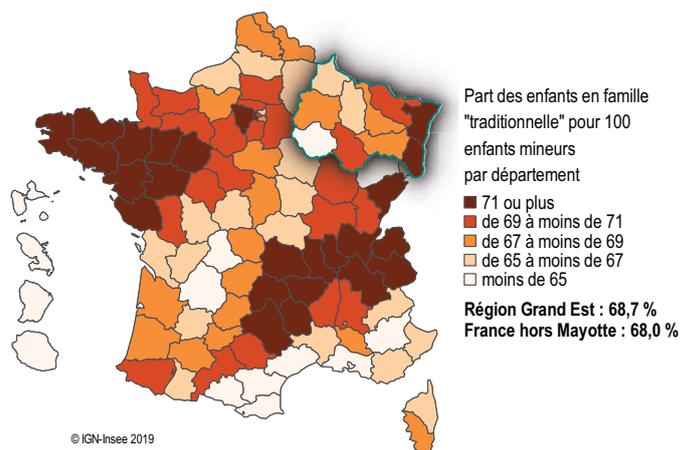
Les familles composées d'un couple avec enfant(s) privilégient la vie dans les couronnes périurbaines, où les logements sont plus grands et plus abordables tout en restant proches des bassins d'emploi. Un enfant sur trois de famille « traditionnelle » ou recomposée réside dans les couronnes des grands pôles urbains, 23 % dans les villes centres des grands pôles et 22 % dans leurs banlieues. Les familles recomposées sont toutefois légèrement plus présentes dans les petits et moyens pôles et leurs couronnes que les familles « traditionnelles ». Quant aux familles monoparentales, elles habitent plus souvent dans les villes centres (36 % des enfants), où l'accès aux équipements est plus facile et où sont situés en majorité les logements sociaux.

Dans l'Aube, un quart des enfants vit dans une famille monoparentale

L'Aube se singularise par une monoparentalité importante (un quart des enfants concernés) et une forte densité de logements sociaux, où vivent 27 % des enfants mineurs (7 points de plus que dans l'ensemble de la région), et jusqu'à la moitié des enfants issus de familles monoparentales.

À l'inverse, la part des enfants vivant dans une famille « traditionnelle » est la plus élevée dans les départements alsaciens (72 %), suivis par la Moselle (69 %) (figure 2). Dans ces trois départements, les couples à la tête de ces familles sont fréquemment mariés (dans au moins sept cas sur dix). Avec les départements d'Île-de-France, le Rhône et le Territoire de Belfort, ils appartiennent aux onze

2 Dans les départements alsaciens, plus de sept enfants sur dix vivent dans une famille « traditionnelle »



Champ : France (hors Mayotte), enfants mineurs vivant en famille.
Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2018.

départements dans lesquels la proportion de couples mariés est la plus forte parmi les familles « traditionnelles ».

La part des enfants qui vivent dans une famille recomposée varie assez peu, de 10 % dans les départements alsaciens à 14 % dans la Meuse. Dans ces familles, les couples sont bien moins souvent mariés (43 % contre 69 % dans les familles « traditionnelles ») et davantage en union libre (43 % également). La part des couples pacés y est sensiblement la même que dans les familles « traditionnelles » (14 % et 13 %).

Définitions

Les **familles** sont définies à partir des liens unissant les personnes qui partagent habituellement le même logement. Cette étude s'intéresse aux familles avec au moins un enfant mineur (en âge révolu) : un couple et des enfants ou un adulte et des enfants.

Une **famille recomposée** comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée. Si tous les enfants du logement sont ceux du couple, alors la famille est dite « **traditionnelle** ». Lorsqu'un parent vit avec ses enfants sans résider en couple, il s'agit d'une **famille monoparentale**.

Source

Les résultats sont issus de l'**enquête annuelle de recensement (EAR)** de la population de 2018. À partir de la collecte de 2018, le questionnaire de l'enquête apporte de nouvelles informations permettant de distinguer les beaux-parents des parents et donc les familles recomposées des familles « traditionnelles ».

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication
Yves Calderini
Rédaction en chef
Laurence Luong

ISSN 2492-4547
© Insee 2020

Pour en savoir plus

- Algava É., Bloch K., Vallès V., « En 2018, 4 millions d'enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents au domicile », *Insee Première* n° 1788, janvier 2020.
- Robert-Bobée I., Vallès V. « Les Pacs à l'ouest et les mariages à l'est : une répartition des types d'union différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018.
- Buisson G., Lincot I., « Où vivent les familles en France ? », *Insee Première* n° 1582, janvier 2016.
- Bodier M., Buisson G., Lapinte A., Robert-Bobée I., « Couples et familles : entre permanences et ruptures », *Insee Références* « Couples et familles », 2015.

